



PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mercredi 11 janvier 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mercredi 11 janvier 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, M. Herbert WOLFERS, M. Jérôme BOUERI, Mme Geneviève IDDA, M. André IPERT.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Lou ALLAVENA à M. Sébastien OLHARAN, M. Thierry GUIDO à Mme Karine BOETTI, Mme Marylène WALKOWIAK à M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS à Mme Audrey ROSSI, M. Jérôme BOUERI à Mme Julia BONNET, Mme Geneviève IDDA à Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT à M. Michel BRAUN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00 en présentant ses meilleurs vœux à la population.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	12/12/2022	<p>Avenant au contrat de location d'un appartement communal à la société NATIVI B.T.P</p> <p>Est accepté l'avenant au contrat de location entre la Commune et la société NATIVI B.T.P pour la location d'un appartement communal situé Promenade Georges Clémenceau, au-dessus des anciens locaux de la poste / perception. Cet Avenant est conclu du 01/01/2023 au 30/06/2023. Le montant du loyer reste inchangé.</p>
2	15/12/2022	<p>Convention de location d'un appartement 4 chemin des Oliviers à Madame Atika SACI</p> <p>Est acceptée la convention de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers à madame Atika SACI du 20/12/2022 au 28/02/2023. La location est consentie moyennant un loyer de 500 € par mois toutes charges comprises.</p>
3	26/12/2022	<p>Convention de droit de chasse sur toutes les terres de la Commune</p> <p>Est acceptée la convention de droit de chasse entre la Commune et la Société de Chasse « la Grive », représentée par son Président Monsieur Jean-Paul PASTORELLI. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction et pour la même période. Un loyer de 50 € sera versé annuellement.</p>
4	02/01/2023	<p>Avenant à la convention de mise à disposition d'un local à Madame Lou-Anne HERBET</p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location d'un local situé au 1^{er} étage du Pôle jeunesse, à madame Lou-Anne HERBET. Le local est destiné à l'exercice de la profession exclusive de kinésithérapeute du locataire à compter du 01/01/2023, pour une durée de 3 mois renouvelable. La location est consentie moyennant un loyer de 100 € mensuel.</p>
5	05/01/2023	<p>Fin de contrat de maintenance du site web avec la société CREATEAM</p> <p>Est acceptée la fin de contrat de maintenance avec la Société CREATEAM, à compter du 31/12/2022.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 30 novembre 2022.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 30 novembre 2022.

Approuvé à 18 voix pour et 1 abstention (Mme Danielle GASTALDI)

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Demande de subventions pour la réhabilitation de l'école élémentaire Jean-Moulin.	
2	Demande de subventions pour l'opération de Démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.	
3	Demande de subventions pour la réhabilitation du tour du lac.	
4	Demande de subventions pour la réhabilitation et la valorisation de quatre chapelles des hameaux de Breil-sur-Roya.	
5	Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parcours d'eau vive sur la Roya.	
6	Création d'un réseau de radiocommunications hertziennes de sécurité pour la gestion des risques.	
7	Demande de subvention au Département pour la création d'un réseau de radiocommunications de sécurité.	
8	Demande de subventions pour l'organisation d'un festival à l'été 2023.	
9	Demande de subvention culturelle au Département pour l'année 2023.	
10	Demande de subvention au Département pour la sécurisation des manifestations estivales 2023.	
11	Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour les cycles Kayak 2022 et 2023.	
12	Rapport d'activités 2021 de la CARF.	
13	Création de postes au tableau des effectifs.	
14	Informations diverses	
15	Questions diverses	

1. Demande de subventions pour la réhabilitation de l'école élémentaire Jean-Moulin.

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle a fait l'objet en 2019 d'une opération qui a permis à la fois la rénovation de l'existant, mais également la création d'une extension regroupant une salle de réfectoire, des sanitaires et un dortoir. La réhabilitation de l'école élémentaire s'inscrit dans la continuité de cette opération. L'objectif poursuivi est la modernisation des équipements scolaires municipaux au service des enfants accueillis et des équipes enseignantes et périscolaires. La modernisation et la mise aux normes de l'école élémentaire sont devenues une nécessité pour satisfaire aux exigences en matière de confort, de sécurité, d'accessibilité et de transition énergétique.

Le montant de l'opération est de 2 015 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subventions pour l'opération de Démolition de l'ancien bâtiment et la reconstruction d'un nouveau bâtiment pour les services techniques.

Monsieur le Maire explique que les locaux des services techniques, se situant en bordure de la Roya, ont été détruits par les intempéries des 02 et 03 octobre 2020. La zone concernée par les travaux de démolition se situe en zone rouge du porter à connaissance, ce qui signifie que les locaux techniques ne doivent pas être réhabilités sur le même site. Il est donc nécessaire de reconstruire un bâtiment dédié aux services techniques sur un autre emplacement disponible, situé au niveau du plateau de la gare SNCF.

Le montant de l'opération est de 1 696 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre de la dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 70% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Madame Daniëlle GASTALDI, Conseillère Municipale, souhaite savoir pourquoi la Commune ne garde pas le bâtiment en l'état afin d'utiliser sa partie aérienne.

Monsieur le Maire explique que cela permettra de gagner en résilience. Le bâtiment sera complétement démoli afin de rendre à cet endroit un aspect plus naturel et esthétique. Le projet prévoit également la construction d'un parking en lieu et place de la maison située avenue des combattants en AFN, dont la Commune a fait l'acquisition pour compenser la perte de foncier.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, souhaite connaître l'emplacement exact du parking et le nombre de places prévu.

Monsieur le Maire informe que la construction du parking est prévue à la place d'une partie de la maison et de ses jardins, mais aussi des terrains de tennis. Le nombre de place reste à définir en fonction du projet global.

Approuvé à 18 voix pour et 1 abstention (M. André IPERT).

3. Demande de subventions pour la réhabilitation du tour du lac.

Monsieur le Maire explique que la Municipalité souhaite débiter les travaux de réhabilitation du tour du lac dans les quinze prochains jours et présente le visuel du projet.

Madame Karine BOETTI, Conseillère Municipale, demande si le revêtement du sol s'étend jusqu'à la buvette.

Monsieur le Maire précise que le revêtement s'étend sur une surface encore plus vaste qu'auparavant.

Monsieur Paul REY, Conseiller Municipal, indique qu'il pourrait être envisagé d'incorporer le blason de Breil-sur-Roya sur le revêtement de la structure du chapiteau, visible du ciel. Il demande si les pêcheurs auront des accès directs aux berges.

Monsieur le Maire explique que le projet prévoit la mise en place de deux portails pour faciliter l'accès aux berges et que les pêcheurs pourront aussi pêcher tout autour du lac, au-dessus du garde-corps, comme cela était le cas avant la tempête.

Madame Karine BOETTI souhaite connaître la date de fin des travaux.

Monsieur le Maire informe que les travaux de réhabilitation débuteront avant la fin du mois de janvier et s'achèveront avant la mise en place du chapiteau le 1^{er} juin prochain.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, souhaite savoir si un accès PMR est prévu autour du lac.

Monsieur le Maire explique que le ponton prévu pour l'accès aux barques sera accessible aux personnes à mobilité réduite, ainsi que l'avancée qui sera créée sur les anciennes ruines du moulin.

Le montant de cette opération est de 1 000 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'État, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Nationale, à hauteur de 90% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 10% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Francis FRECOURT demande si la promenade Georges Clémenceau sera accessible pour la fête de l'A Stacada.

Monsieur le Maire explique que le projet de réhabilitation du tour du lac ne comprend pas les travaux de la promenade Georges Clémenceau. La promenade sera en l'état pour les festivités. Il précise que l'objectif est de finir le tour du lac, les sanitaires et la buvette, et d'installer provisoirement un chapiteau avant le 1^{er} juin prochain.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subventions pour la réhabilitation et la valorisation de quatre chapelles des hameaux de Breil-sur-Roya.

Monsieur le Maire explique que la Commune a répondu à un appel à projet lancé par la Région pour le patrimoine rural non protégé, afin d'obtenir un financement à hauteur de 30% du montant du projet de réhabilitation. Quatre chapelles sont concernées par cette réhabilitation ; la chapelle Saint-Jean du hameau de Libre, les deux chapelles du hameau de Piène-Haute (Saint-Jérôme et l'Annonciade) la Chapelle Sainte-Anne de la Giandola.

Le montant de cette opération est de 165 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et de la Région, dans le cadre de l'AAP Patrimoine rural non protégé, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération. La part communale sera en partie prise en charge par la Fondation du Patrimoine et par une collecte.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention relative à l'étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parcours d'eau vive sur la Roya.

Monsieur le Maire explique que la Commune a été sollicitée par le Club de Canoë Kayak pour l'aménagement du lit de la rivière. La crue de la Roya a modifié en profondeur la topographie des berges et du lit du fleuve. Ainsi, la pratique des sports d'eau vive est devenue compliquée. À la suite du programme de reconstruction des berges, il apparaît pertinent d'étudier des aménagements permettant la pratique du canoë kayak, sous forme de parcours d'eau vive aménagés sur la rivière.

Le montant de cette opération est de 16 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide de l'Etat, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), à hauteur de 80% montant total HT, afin de financer cette opération, dans le cadre du programme « Espace Valléen ».

Madame Danielle GASTALDI demande si la Police de l'eau donnera son accord.

Monsieur le Maire explique l'importance de faire réaliser cette étude de faisabilité par un bureau d'étude spécialisé afin d'être en règle avec la Police de l'eau.

Monsieur Michel BRAUN demande si le Canoë Kayak Club a trouvé un local pour entreposer son matériel.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de local de disponible pour le moment. Des projets sont en cours de réflexion, comme par exemple la réhabilitation de l'ancien local de l'aide humanitaire, ce qui pourrait permettre à cette association d'avoir un local adapté au bord de l'eau.

Approuvé à l'unanimité

6. Création d'un réseau de radiocommunications hertziennes de sécurité pour la gestion des risques.

Monsieur le Maire laisse la parole à **Monsieur Daniel GIORDAN**, 2^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur Daniel GIORDAN explique que les événements passés ont conduit la Municipalité à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre ou à améliorer dans le cadre de la communication, afin d'éviter de se retrouver dans la même situation qu'au lendemain de la tempête Alex. Aussi, il est proposé la création d'un Réseau Hertzien Communal de Sécurité constitué d'un relais radio installé sur le site du plateau de La Cougoule, couvrant toute la Commune. Il est associé à ce relais 6 terminaux radio portatifs. Ce projet de relais radio intègre une autonomie énergétique indispensable en situation de crise, par la mise en place de batteries et de panneaux solaires.

Monsieur Michel BRAUN estime que ce dispositif sera utile à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle la difficulté de communiquer avec l'extérieur au moment de la tempête. Aussi, jeudi prochain, la Commune va expérimenter, avec la Société ORANGE, une communication par boîtier satellitaire, appelé SAFETY CASE, qui permet d'établir une bulle Wifi dans un rayon de 100 mètres autour de ce boîtier, en cas de rupture totale de communication. Cela permettra donc à ceux qui en ont besoin de faire usage de leur téléphone portable pour communiquer via le Wifi.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention au Département pour la création d'un réseau de radiocommunications de sécurité.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer la création d'un réseau de radiocommunication de sécurité.

Le montant de cette opération est de 9563 € HT.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de subventions pour l'organisation d'un festival à l'été 2023.

Monsieur le Maire fait remarquer aux Élus qu'il a de nombreux intervenants organisant divers événements sur la Commune, mais qu'il y a un réel manque de coordination. Ainsi, la Commune propose de créer une programmation unique pour toute la saison estivale. Par le biais de subventions qu'elle aura obtenu, la Commune souhaite payer directement les événements organisés en partenariat avec les associations, et d'en assurer la promotion. L'objectif étant de faciliter la visibilité des événements futurs avec des dates fixes pour chaque saison estivale.

Le montant de cette opération est de 50 000 € TTC.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 30% du montant total, l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total, l'aide de la Région à hauteur de 20% du montant total, et l'aide de la SACEM à hauteur de 10% du montant total, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention culturelle au Département pour l'année 2023.

Monsieur le Maire explique que pour financer l'organisation des manifestations culturelles, il est pertinent de solliciter le Département.

Le montant de la subvention demandée est de 35 700 €, soit 70% du montant global de 51 000 € HT.

Approuvé à l'unanimité

10. Demande de subvention au Département pour la sécurisation des manifestations estivales 2023.

Monsieur le Maire explique que la Commune peut bénéficier d'une subvention du Département, d'un montant maximal de 5 000 €, afin de sécuriser les manifestations prévues cette année.

Approuvé à l'unanimité

11. Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour les cycles Kayak 2022 et 2023.

Monsieur Le Maire informe que l'école primaire organise comme chaque année un cycle canoé-kayak pour les élèves, et propose au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de participer à son financement pour un montant de 1 500.00 € par an versé à la coopérative scolaire de l'école Jean Moulin, soit 1 500 € en 2022 et 1 500 € en 2023.

Approuvé à l'unanimité

12. Rapport d'activités 2021 de la CARF.

Monsieur le Maire explique que la Commune est tenue de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport d'activité annuel 2021 de la CARF, et demande aux Élus de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel 2021 de la CARF.

13. Création de postes au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à la crèche afin de renouveler le contrat d'un agent du service Crèche.

Approuvé à l'unanimité

14. Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- La Commune a réceptionné hier les poutres pour la construction du pont du stade. La fin des travaux est prévue pour le mois de mars.
- Le chantier d'enrochement entre les anciens locaux des services techniques et l'hôtel Le Castel du Roy prendra fin au mois de mai.
- La serre municipale a été mise en place.
- Le recensement de la population débutera le 19 janvier pour une durée d'un mois. Les agents recenseurs seront présents sur la Commune afin de recenser toute la population. Les administrés ont aussi la possibilité de faire ce recensement sur internet.

15. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN demande si le rapport sur le sondage des sols sera communiqué. En comparant les sondages actuels avec ceux effectués il y a quelques années, l'évolution des sous-sols est-elle inquiétante ?

Monsieur le Maire informe que les résultats définitifs sont attendus pour cet été. La Commune a reçu des résultats provisoires concernant certains immeubles, mais reste dans l'attente d'un arbitrage définitif début février sur l'avenir des immeubles les plus impactés.

Monsieur Michel BRAUN souhaite connaître l'avancement du dossier concernant la démolition de la maison GUIDI.

Monsieur le Maire informe que les recherches concernant une succession vacante se finalisent. Six propriétaires sur huit ont déjà signé. La Commune, en lien avec le bureau d'étude, doit achever le projet de démolition.

Madame Audrey ROSSI précise que les propriétaires ayant signé ont été indemnisés par les fonds Barnier.

Monsieur Michel BRAUN évoque le remplacement du feu tricolore et des abribus au niveau de la place Biancheri.

Monsieur le Maire explique que l'installation du feu tricolore et des ralentisseurs est prévue dans le projet d'aménagement global de la place Biancheri. Les abribus ont été livrés mais seront installés après la réhabilitation de cette place.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, souhaite connaître le délai pour l'installation de l'arrêt de bus à la Giandola.

Monsieur le Maire affirme que cela est bien prévu. La Commune et le Département doivent se réunir avant la fin du mois de janvier pour finaliser l'aménagement et programmer l'installation.

Monsieur Francis FRECOURT souhaite formuler 3 demandes :

- Les véhicules pourront-ils se garer après le pont du stade lors des festivités de l'A Stacada.
- Suite au courrier de Veolia reçu par certains administrés, la CARF a omis d'envoyer le règlement du SPANC ainsi que la tarification. Il sollicite **Monsieur le Maire** pour une intervention auprès de la CARF et du Président de la Commission de l'eau pour leur faire part de ce problème.
- La Commune a-t-elle une date de validité concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en précisant que le stationnement à cet endroit sera autorisé à titre exceptionnel pour la fête de l'A Stacada. Concernant le courrier de Veolia, **Monsieur le Maire** informe qu'il est intervenu auprès de la CARF et qu'il est dans l'attente d'une réponse. Pour la mise en place du PLU, **Monsieur le Maire** explique que les pièces du marché pour sélectionner le bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLU, sont en train d'être rédigées avec l'aide de l'Agence 06.


Madame Audrey ROSSI rappelle que le PLU ne facilitera pas nécessairement les demandes de permis de construire.

Madame Danielle GASTALDI demande s'il serait possible de raboter les racines des platanes qui déforment la route au niveau du boulevard Rouvier. Elle demande également s'il serait possible de faire le nécessaire au niveau du trottoir (pavés abimés et les trous à reboucher) entre le restaurant le Biancheri et le Spar. Pour finir, elle indique qu'ENEDIS a creusé un trou au niveau de la route de la 1^{ère} DFL, juste avant le pont, et demande quand celui-ci pourra être rebouché.

Monsieur Daniel GIORDAN indique qu'il a prévenu la SDA pour que le nécessaire soit fait au niveau des racines des platanes. Concernant ENEDIS, des travaux sont en cours pour pouvoir remplacer certains câbles aériens par des câbles souterrains. Ces travaux devraient bientôt prendre fin.

Monsieur le Maire informe que le tracé de la route est prévu dans le réaménagement du boulevard. Certains platanes devraient même disparaître. Concernant le trottoir abîmé, **Monsieur le Maire** va en informer les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21h52.


Sébastien OLHARAN
Maire de Breil-sur-Roya